

Éric BODEAU,
Président
de l'Agglomération
du Grand Guéret

Édito

La proximité assurée par nos 25 communes membres est un véritable atout pour notre Agglo. Cependant, la petite taille de certaines d'entre elles peut limiter leurs capacités à agir. Certains sujets exigent de s'unir pour faire ensemble ce qui ne peut être fait seul. C'est la raison d'être de l'intercommunalité. L'Agglo, c'est l'union des 25 communes.

Concrètement, cela signifie que l'Agglo exerce des compétences, complémentaires de celles des communes. C'est le cas du développement économique ou de l'aménagement du territoire mais également de la gestion de l'eau, de la petite enfance ou de la mobilité. 7 compétences obligatoires et 4 facultatives au service du développement de notre territoire et de la qualité de vie de ses habitants.

Un nouveau projet de territoire et un pacte de gouvernance sont en train de s'écrire et seront annoncés au 1er semestre 2027.

Dans cette attente, nous avons voulu vous apporter les informations existantes pour mieux comprendre qui nous sommes, comment nous agissons et ce que nous vous apportons au quotidien.

Bonne découverte !

L'Agglo en bref

25 communes membres

51 conseillers issus des communes

170 agents au service du territoire

21 compétences exercées

29 000 habitants

NOTRE HISTOIRE

Trente ans de construction intercommunale

1992 Le district

Naissance du district du Pays de Guéret Saint-Vaury.

1999 La communauté de communes

Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury : **17 communes, puis 19 en 2003.**

2013 La communauté d'agglomération

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : **22 communes, puis 25 en 2018.**

LA GOUVERNANCE

Qui décide, qui agit ?

Le bureau

L'organe exécutif, élu par le Conseil : **1 président, 12 vice-président·e·s et 3 délégués thématiques.** Il fixe l'ordre du jour, prépare les décisions et engage les dépenses.

Les conseillers

51 conseillers communautaires élus au suffrage universel, tous maires ou conseillers municipaux. Les communes sont représentées selon leur population. Le Conseil se réunit environ 10 fois par an. Il approuve et vote les projets travaillés en commissions thématiques.

Les services

Plus de 170 agents, sous la direction d'une Directrice Générale des Services : finances, aménagement, eau, développement économique, petite enfance, lecture publique, etc.

Les habitants

LA GOUVERNANCE

Qui prépare, qui débat ?

En amont du conseil communautaire, six commissions composées d'élus et d'agents étudient les dossiers ; une conférence des maires débat des grandes orientations.

1

Aménagement de l'espace communautaire

Urbanisme, PLUi, SCOT, habitat & PLH, travaux, accessibilité, gens du voyage, aérodrome.

2

Développement économique & attractivité

Zones d'activités, commerce, Économie Sociale et Solidaire, tourisme, sports nature, parc animalier, enseignement supérieur.

3

Cohésion sociale & services à la population

Lieux d'accueil de la petite enfance, piscine & centre aquatique, maisons de santé, lecture publique, politique de la ville, tiers-lieu.

4

Développement durable

Résilience climatique, cycle de l'eau & Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, PCAET, mobilité, gestion forestière, plan alimentaire territorial.

5

Finances

Budget, fiscalité & pacte financier, dette, trésorerie, subventions, marchés publics.

6

Ressources humaines

Effectifs, formations, carrières, dialogue social, prévention des risques, mutualisation.

UNE INSTANCE DE DIALOGUE :

La conférence des maires

Lorsque tous les maires ne sont pas représentés au conseil communautaire, ce qui est le cas à l'Agglo, une conférence des maires est constituée. Elle débat notamment des grandes orientations de l'action intercommunale.